

La confiance essentielle dans la relation avocat/client.

publié le 25/10/2009, vu 17279 fois, Auteur : Michèle BAUER, Avocat Bordeaux

La confiance est définie dans le Larousse comme un sentiment de quelqu'un qui se fie entièrement à quelqu'un d'autre, à quelque chose...

La confiance est essentielle et indispensable dans la relation qui s'établit entre un client et son avocat.

Cette confiance peut s'instaurer rapidement dès le premier rendez-vous : le client se confie sans crainte, vous confie toutes les pièces de son dossier, vous demande conseil, vous écoute ou demande à réfléchir mais en tout cas ne s'inquiète pas, est serein, il place tous ses espoirs en nous, son dossier est entre nos mains jusqu'à son dénouement.

Il s'agit alors pour nous, avocats de se montrer dignes de cette confiance, d'informer le client, de travailler en coopération avec lui et avec son aide pour rédiger une argumentation ou pour élaborer une stratégie.

Quelques fois cette confiance ne s'instaure jamais, dès le premier rendez-vous l'avocat ressent une réelle méfiance, de petits mots, de petites phrases le mettent vite sur la piste et lui font penser « il ne me fait pas confiance ». Quand un client répète à chaque fin de phrase : « je vous fait confiance, maître », c'est mauvais signe. Un client qui ne cesse de vous dire « on va se battre maître, dites moi que l'on va se battre », ce n'est pas un bon signe non plus bien au contraire. Le client qui vous adresse des mails tous les jours et vous pose des dizaines de questions, inquiet pour l'avenir, qui essaie d'avoir des réponses à toutes les questions qu'il se pose mais qui ne se pose pas dans son dossier est un client qui restera éternellement insatisfait, qui ne fera jamais confiance à son avocat et qui en changera souvent !

Un client qui commencera à écrire à son avocat par la voie recommandée, dépensera de l'argent pour rien mais montrera sa méfiance, ce qui peut mettre fin au mandat de son conseil.

Je peux comprendre qu'il est sans doute difficile de se fier totalement à quelqu'un d'autre mais n'ayez crainte, l'avocat est un technicien du droit, il connaît son métier, a suffisamment de recul sur votre affaire pour bien traiter votre dossier, suffisamment d'expérience pour vous conseiller.

faites lui CONFIANC	CE !!			
contact: cabinet@m 74 51 50.	ichelebaueravocate.	.com 100,Cours de	e Verdun 33000 BC	PRDEAUX tél 05 47